

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : Mme Anne AUBIN-SICARD, M Yoann GRALL

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Avenant n° 2 au lot n° 3 du marché 2021-M179 « Marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'installations de valorisation électrique du biogaz à partir de modules de cogénération sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) appartenant à Trivalis

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a conclu le 13 décembre 2021, avec la société VALOTECH ENERGIES, un marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'une installation de valorisation électrique du biogaz à partir de modules de cogénération sur l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme, correspondant au lot n° 3 du marché 2021-M179.

Monsieur le Président précise que la consultation est passée selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-3 6° et R.2161-12 à R.2161-20 du CCP.

Monsieur le Président rappelle que le marché est décomposé en tranches en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du CCP, comprenant l'exécution des prestations suivantes :

- Tranche ferme (TF) : Réalisation des études de conception
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : Fourniture et transport de l'installation de valorisation électrique sur l'ISDND, réalisation des travaux, installation et mise en service, y compris la réalisation des essais
- Tranche optionnelle 2 (TO2) : Maintenance de l'installation de valorisation électrique sur l'ISDND.

La durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à la fin du délai d'exécution de la tranche optionnelle 2.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant la chaleur produite par les modules de cogénération,

Considérant l'installation éventuelle d'un quatrième moteur sur la plateforme de Tallud-Sainte-Gemme,

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin que la société VALOTECH ENERGIES équipe le site avec des équipements connexes suffisamment dimensionnés et effectue les travaux suivants pour accueillir un quatrième moteur : passage à un surpresseur et une déshydratation de 600 Nm³/h, piquage sur la ligne de gaz en attente du raccordement du 4^{ème} moteur, passage des fourreaux de câbles électriques en attente sur la plateforme et réalisation de plots bétons.

Ces prestations supplémentaires entraînent une plus-value de 20 612,05 € HT. Ainsi, le montant cumulé des avenants représente 4,41 % du montant initial du marché, toutes tranches confondues, qui s'élève à 3 402 049,50 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver l'avenant n° 2 au lot n° 3 du marché global de performance n° 2021-M179

Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n° 2 au lot n° 3 du marché global de performance n° 2021-M179

Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Signé électroniquement par : Damien
Grasset
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).